



## Plan particulier de mise en sûreté

Le chef d'établissement scolaire est responsable de la sécurité des élèves, notamment face au risque majeur (circulaires EN du 9.10.90, 2002-119 du 29/05/2002 et B.O. hors série n° 3 du 30 Mai 2002).

### DEFINITION DU RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la probabilité de la survenue d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent toucher un grand nombre de personnes, occasionner des dégâts importants aux structures et réseaux et dépasser sur un temps donné les capacités de réaction de la société.

L'alerte face à un risque majeur peut être donnée :

- par un appel téléphonique émis par la Gendarmerie, les Pompiers, etc.
- par un haut-parleur à partir d'un véhicule de Gendarmerie, ou de Pompiers,
- par un témoin de l'établissement.

Le chef d'établissement doit donc se préparer et préparer la communauté scolaire à faire face à l'accident majeur. C'est le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), permettant l'organisation des secours dans un établissement scolaire face à l'accident majeur avec les moyens propres à l'établissement, en attendant l'arrivée des secours extérieurs.

### INFORMATIONS AUX FAMILLES

- Ne venez pas chercher votre enfant, pour ne pas l'exposer, ne pas s'exposer à toutes sortes de risques. Protégez-vous, l'école protège votre enfant.
- Ne téléphonez pas. Les adultes doivent avoir des lignes téléphoniques disponibles pour communiquer avec les services de secours, l'entreprise et l'Ambassade.
- Recevez avec prudence des informations parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités.
- Attendez un appel des autorités ou du personnel de l'école pour venir chercher votre enfant.

## LES RISQUES POTENTIELS ET LEUR GESTION

### I RISQUE INCENDIE

- Incendie empêchant l'évacuation :
  - regroupez tout le monde à l'abri dans les classes ;
  - fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations...) ;
  - coupez ventilation, chauffage et électricité si nécessaire ;
- Incendie avec possibilité d'évacuation :
  - localisez la position de l'incendie et déterminez la sortie à utiliser et la zone de regroupement la moins exposée ;
  - évacuez vers les zones extérieures prévues dans le plan de mise en sûreté ;
  - n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

### II RISQUE SISMIQUE

- Pendant les secousses, restez où vous êtes :
  - à l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres ;
  - à l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments.
- Après les secousses :
  - coupez ventilation, chauffage et électricité ;
  - évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sûreté ;
  - n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

### III RISQUE D'ACCIDENTS DE LA ROUTE

- En tant que piéton :
  - Utiliser les trottoirs au maximum
  - Rester en file indienne lors du passage sur une chaussée
  - Présence d'un adulte légèrement décalé sur la chaussée devant la file si les véhicules viennent en sens inverse, derrière la file si les véhicules roulent dans le même sens
- En tant que passager d'un moyen de transport :
  - Être attaché de manière correcte (ceinture bien ajustée)
  - Pas d'élève sur un siège qui n'a pas de protection devant grâce à un autre siège

## IV RISQUE SANITAIRE/CATASTROPHE INDUSTRIELLE

### ● Nuage toxique :

- regroupez tout le monde à l'abri dans les classes ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations...) ;
- coupez ventilation, chauffage et électricité si nécessaire ;
- en extérieur : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.

## V RISQUE ATTENTAT OU INTRUSION EXTERIEURE

Au déclenchement des faits ou d'une alerte :

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : évacuation ou confinement ;
- appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;
- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

### ● Choix n°1 : l'évacuation

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement.

### ● Choix n°2 : le confinement

- Se confiner dans une seule des 2 classes, la classe de cycle 3 étant la moins exposée à la rue ;
- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...) ;
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières ;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

## VOIES D'EVACUATION / ZONES DE MISE A L'ABRI

1. Sortie par l'entrée des professeurs sur la rue Torentului (Sortie A) et regroupement sur le parking des professeurs en contrebas de la cour (Regroupement 1).
2. Sortie par la fenêtre de la classe côté Allée Torentului (Sortie B) et regroupement sur le parking des professeurs (Regroupement 1) ou au croisement de l'allée Torentului et de la rue Dunarii (Regroupement 2).
3. Sortie par les escaliers de la cour de récréation (Sortie C) et regroupement au fond de la zone en herbe, partie basse la plus éloignée du bâtiment (Regroupement 3) ou au croisement de l'allée Torentului et de la rue Dunarii (Regroupement 2) si le portail est ouvert et si c'est nécessaire de sortir de l'enceinte de l'école.

### ANNEXES Plan des voies de sortie et des zones de regroupement

#### Annexe 1, Plan avec vue extérieure des zones de regroupement



**Sorties**

**Zones de regroupement**

Annexe 2 Plan du rez-de-chaussée de l'école avec les sorties

